

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00129

Numéro SIREN : 530 201 060

Nom ou dénomination : A.D.M. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2020 sous le numéro de dépôt 3410

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Trouver à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE VAL ENCIENNES VAL DE SCARPE
RUE RAOUL FOULIEREAU
BP 10439
59322 VAL ENCIENNES
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS ADMISERVICES
20 RUE LEON MALARD

Identification du destinataire

59990 MARESCHES

651

Insp. IFU

304443

N° dossier

53020106000023

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

REP.MAT.AGRICOL

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires, (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % 19 927 Bénéfice imposable au taux de 25 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XD du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS

(cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Montants des sommes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

14 Rue Achille Carlier
59350 LE QUESNOY

03 27 51 55 55

Signature et paraphe du déclarant

DU MONT EMMANUEL

PRESIDENT

A MARESCHES

le

30/06/2020

Désignation de l'entreprise **SAS ADM SERVICES**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2019**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(c)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(d)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis			
		total (a à h)	

[illegible]

31122019

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

En 2017, les dépenses totales de la France ont atteint 1 000 milliards d'euros, soit 100 milliards de plus qu'en 2010. Les dépenses de la France ont augmenté de 100 milliards d'euros, soit 10% de plus qu'en 2010. Les dépenses de la France ont augmenté de 100 milliards d'euros, soit 10% de plus qu'en 2010.

102 371

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice**M VLT imputés sur les P VLT de l'exercice**

MVLT réalisée au cours de l'exercice

M VLT restant à reporter

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Designation de l'entreprise		SAS ADM SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		20 RUE LEON MALARD		59990 MARECHES		Durée de l'exercice précédent *	
Numero SIRET *		5 3 0 2 0 1 0 6 0 0 0 0 2 3				Neant ☐	
				Exercice N° 2019		N° 31122019	
				Exercice N° 2018		N° 31122018	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
		4		5		6	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		AB			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	AC	AD			
		Concessions, brevets et droits similaires	AD	AE			
		Fonds commercial (1)	AE	AF			
		Autres immobilisations incorporelles	AF	AG			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AG	AH			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP	438	489	551
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	19 388	8 521	12 750
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 641	10 535	13 108
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 800	1 800	1 800
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BE	BF			
Autres titres immobilisés		BI	BJ				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	50	50	50	
TO TAL (II)		BJ	50 452	BK	29 056	21 396	28 259
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	1 767	1 767	1 275
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	132 090	130 090	132 010
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	176 816	176 816	122 901
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 152	2 152	7 028
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	328	328	6	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	500	500	365	
	TO TAL (III)	CJ	313 652	CK	2 000	311 652	263 584
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	364 104	CA	31 056	333 048	291 843
Remonts : (1) Dont droit au bail				CP	50	(3) Part à plus d'un an	CR
Classe de réserve de propriété *							
Immobilisations							
Stocks :							
Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Designation de l'entreprise: SAS ADM SERVICES		Neant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAL PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 000)	DA	6 000	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants ☐ EJ)	DG	71 972	55 098
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 938	16 874
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	95 510	78 572
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 775	15 606
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	46 674	50 990
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	135 734	106 834
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 299	38 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	56	1 265
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	237 538	213 272	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	333 048	291 843	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	190 864	162 281
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 207	13 483	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Designation de l'entreprise : SAS ADMISERVICES										Neant ☐	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intra-communautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	256 138	FB		FC	256 138		227 641		
	Production vendue biens* services *	FD		FE		FF					
		FG	180 335	FH		FI	180 335		169 094		
	Chiffres d'affaires nets*	FI	436 472	FK		FL	436 472		396 735		
	Production stockée *					FN	492		(2 225)		
	Production immobilisée *					FO					
	Subventions d'exploitation					FP	5 389		587		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	30		23		
	Autres produits (1) (11)					FR	442 383		395 120		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	209 938		194 845		
	Variation de stock (marchandises) *					FT	1 920		(9 180)		
	Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 080		2 146		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	61 780		46 306		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 379		2 149		
	Salaires et traitements *					FY	100 621		97 442		
	Charges sociales (10)					FZ	33 629		33 786		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GIA	8 540		7 285		
						GIB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GIC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GID				
	Autres charges (12)					GIE	5 896		508		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GIF	427 782		375 287	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GIG	14 601		19 833		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GII					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GIL					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GI	70		2		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	70		2	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 406		1 272		
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GI					
Total des charges financières (VI)						GU	1 406		1 272		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 336)		(1 270)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 265		18 563		

Designation de l'entreprise SAS ADM SERVICES				Neant ☐				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		636		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 662			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 662	636		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		63		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		63		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	6 662	573		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 989	2 262		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	449 116	395 758		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	432 178	378 884		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	16 938	16 874		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	9 043	1 460	
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 492	200	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS) A5			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9					
			dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels					6 662		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Ne pas reporter le montant des centimes)*

Designation de l'entreprise SAS ADM SERVICES										Neant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Conséquences d'une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et traitements de poste 1, Note 1	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	589	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP	927	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS	27 366	KT		KU	543	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	757	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	24 500	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	786	LC		LD	1 133	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH	1 800	LI		IJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	56 136	LO		LP	1 676	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	50	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	50	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	56 775	OH		OJ	1 676	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou réévaluation par mise en équivalence			
				par traitement de poste 1, poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	589	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	927	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	II		MJ		MK	27 909	ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IT		MM		MN	757	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	8 000	MQ	16 500	MR		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 919	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	1 800	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	8 000	NH	49 813	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	50	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	50	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		OK	8 000	OL	50 452	OM		

Exercice clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES

Neant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 - (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice au compte d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan, de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, à inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES										Neant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OUVENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	589	PF		PG		PH	589	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	376	PW	62	PX		PY	438		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	14 616	QA	4 772	QB		QC	19 388	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	176	QE	151	QF		QG	327		
	Matériel de transport	QH	12 005	QI	3 300	QJ	8 000	QK	7 305		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	754	QM	255	QN		QO	1 008		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	27 927	QV	8 540	QW	8 000	QX	28 467	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	28 516	OP	8 540	OQ	8 000	OR	29 056	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de parts de participations TOTAL IV		NI			NI			NI			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non cumulés (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES				Neant ☐				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	9V	9W	9X			
		06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	2 000	6P	6R	6S	2 000	
	Sur comptes clients	6T	1 897	6U	6V	1 897	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	3 897	TY	TZ	1 897	UA	2 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	3 897	UB	UC	1 897	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	1 897			
			UG	UH				
			UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10		

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Designation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES										Neant ☐		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UI		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	50	UV	50	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	176 816		176 816					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			UO								
	Personnel et comptes rattachés			UY	530		530					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 070		1 070					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	552		552					
	Charges constatées d'avance			VS	500		500					
	TOTAUX			VT	179 517	VU	179 517	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5 207		5 207						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	568		568						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	135 734		135 734						
Personnel et comptes rattachés			8C	28 194		28 194						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	5 259		5 259						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 989		2 989						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 514		11 514						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 343		1 343						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	46 674			46 674					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	56		56						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	237 538	VZ	190 864		46 674				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	46 674	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	1 555	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES						Neant ☐		Exercice clos le 31/12/2019	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	16 938		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des stats et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7			
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires imposables à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON'T*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SL	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR	
		Déficits antérieurs antérieurement réduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR 19 927			
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ		
	Majoration d'amortissement *						XA		
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
	Pole de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissant immobilièrement (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et 44 septies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de requalification rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement économique (art. 44 septdecies)		PB
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions déversées à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle amateuse de conduite		YH	Crédance légalisée par le report en arrière de déficit	
		Dont déduction (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction (art. 39 decies C)	
				YC	Dont déduction (art. 39 decies D)		YD		
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI		19 927		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		19 927		
					XO		0		

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

NEANT

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

NEANT

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
 ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ADMISERVICES</u>		Neant ☐	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 974	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne W1'

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES										Neant ☐	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (II)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	16 874		- Autres réserves	ZD	16 874				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	16 874		Report à nouveau	ZG					
				NB : le total I doit nécessairement être égal au total II							
				TOTAL II				ZH	16 874		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	21 490	YQ	19 791						
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES INTERNES	- Sous-traitance			YT	4 006	2 250					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	4 317	XQ	4 317	3 600					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 587	9 810					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	43 870	30 646					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	61 780	46 306					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	827	822					
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1 552	1 327					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	2 379	2 149					
	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	85 413	77 105					
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	51 130	47 433					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *			OB	102 371						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G. Si oui cocher 1, Sinon 0)			ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
	RÉSULTAT DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK					
					Plus-values à 10%	JM					
Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN						
				Plus-values à 10%	JP						
				Imputations	JL						
				Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											
N° SIRET de la société mère du groupe											

(*) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NOF pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES					Neant ☒		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette résiduelle *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1 MATÉRIEL ROULANT		8 000		8 000			
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
1 6 662		6 662	6 662				
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments							
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de reévaluation afférente aux éléments cédés			-				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			-				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			-				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973 effectivement utilisée			-				
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			6 662				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ADVISERVICES		☒ Neant				
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de :	N° 1				
		N° 2				
		N° 3				
		N° 4				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N° 5				
		N° 6				
		N° 7				
		N° 8				
		N° 9				
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement.) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ADM SERVICES**

Neant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N + 1			
N + 2			
Moins-values nettes à N + 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
anterieurs			
(montants			
restant à			
deduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N + 9			
N + 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦
	A 19 %, 10,5 % (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	A 15 % Ou A 10,5 % (1)		
Moins-values nettes N						
N + 1						
N + 2						
Moins-values nettes à N + 3 long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
anterieurs						
(montants						
restant à						
deduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N + 9						
N + 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme rattachées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 10,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ADMISERVICES					Néant ☒	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélevements opérés {	4	5	6	7	8	9
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NEANT

Designation de l'entreprise : SAS ADM SERVICES		Neant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	436 472	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	3 492	
TOTAL 1	OX	439 964	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	30	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	5 272	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	5 302	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	223 885	
Variation négative des stocks	OQ	6 700	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	37 553	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	5 896	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OQ		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	274 034	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	171 232
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF si la VA calculée est négative ; il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	171 232
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	439 964	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2019	CZ 31/12/2019
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
au 31 de l'ann III (jusqu'à 10)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 53020106000023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADM SERVICES

ADRESSE (Voie) 20 RUE LEON MALARD

CODE POSTAL 59990

VILLE MARESCHE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique DUVIVIER Prénom(s) LAURENCE
 Nom marital INDIVISION DU MONT DU VIV % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 25091971 N° département 59 Commune LE QUESNOY Pays FRANCE
 Adresse : N° 20 Voie RUE LEON MALARD
 Code postal 59990 Commune MARESCHE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique HAUTCLOQUE Prénom(s) ROSE MARIE
 Nom marital DUVIVIER % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 28021953 N° département 59 Commune MARESCHE Pays FRANCE
 Adresse : N° 25 Voie RUE LEON MALARD
 Code postal 59990 Commune MARESCHE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
attaché au formulaire n° 2052(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Neant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOSÉ 31/12/2019

N° SIRET 53020106000023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADM SERVICES

ADRESSE (voie) 20 RUE LEON MALARD

CODE POSTAL 59990

VILLE MARESCHE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUVIVIER Prénom(s) ANDRE

Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 09081960 N° département 59 Commune VALENCIENNES Pays FRANCE

Adresse : N° 25 Voie RUE LEON MALARD

Code postal 59990 Commune MARESCHE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique DUMONT Prénom(s) EMMANUEL

Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 21091971 N° département 59 Commune LE QUESNOY Pays FRANCE

Adresse : N° 20 Voie RUE LEON MALARD

Code postal 59990 Commune MARESCHE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ (1)

Neant ☒

EXERCICE CLOSÉ 31/12/2019

N° SIRET 53020106000023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADM SERVICES

ADRESSE (voie) 20 RUE LEON MALARD

CODE POSTAL 59990 VILLE MARECHES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

NEANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.D.M. SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 20 rue Léon Malard, 59990 MARESCHES
RCS VALENCIENNES B 530 201 060

RAPPORT DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 436 472,00 euros contre 396 735,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 10,01%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 911,00 euros contre -1 615,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 466,00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 214 938,00 euros contre 187 811,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,44%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 61 780,00 euros contre 46 306,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,41%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 379,00 euros contre 2 149,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,70%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 100 621,00 euros contre 97 442,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 3,26%.

Le montant des charges sociales s'élève à 33 629,00 euros contre 33 786,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,46%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4,00 personnes contre 4,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 540,00 euros contre 7 285,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,22%.

Le montant des autres charges s'élève à 5 896,00 euros contre 508,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1060,62%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 427 782,00 euros contre 375 287,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,98%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 14 601,00 euros contre 19 833,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -26,38%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 336,00 euros (-1 270,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 13 265,00 euros contre 18 563,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,54%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 6 662,00 euros contre 573,00 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 2 989,00 euros contre 2 262,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 16 938,00 euros contre un bénéfice de 16 874,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0,37%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 333 048,00 euros contre 291 843,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,11%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 16 938,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

16 938,00 euros

Au compte « autres réserves »

16 938,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 95 510,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MARESCHEs

Le président,
Emmanuel DUMONT



A.D.M. SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 20 rue Léon Malard, 59990 MARESCHE
RCS VALENCIENNES B 530 201 060

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 16 938,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 938,00 euros
------------------------	-----------------

Au compte « autres réserves »	16 938,00 euros
-------------------------------	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Emmanuel DUMONT





DELOGE-BAHMA CABINET D'AVOCATS

□ **DELOGE-BAHMA**

Aziza

*DESS Droit des Affaires
Européennes et
Internationales
Ancien Inspecteur des
impôts*

Email :

aziza.deloge-bahma.avocat@orange.fr

REÇU

**GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de**
LE 28 AOUT 2020
VALENCIENNES (Nord)

**Monsieur le Greffier
Tribunal de Commerce de
Valenciennes
Place du commerce
59300 Valenciennes**

N/Réf.: ADM SERVICES SAS

V/Réf. :

Valenciennes, le 26 août 2020

Objet : AGOA

Monsieur le Greffier,

Je vous de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion,
- la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat votée par l'associé unique.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire de 45,80 euros pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. DELOGE-BAHMA

RCS VALENCIENNES D 790 006 449
Siège social : 49 avenue de Liège 59300 VALENCIENNES
Tél. : 00 6 08 61 40 99